



Étape 1 sur 5 : Le problème

Pouvez-vous préciser ?

- un achat sur internet ou un site de vente en ligne
- un magasin / commerce physique
Exemple : grande surface, épicerie, stand dans un marché, boulangerie
- un achat suite à la visite d'un vendeur à mon domicile

Pouvez-vous préciser ?

- Un problème qui concerne le magasin de façon générale
Exemple : prix manquant, prix faux en caisse, magasin sale
- Un problème avec un produit en particulier
Exemple : il manque des informations sur l'emballage, le produit est douteux
- Un produit dangereux
Exemple : jouet, cosmétique

Pouvez-vous préciser ?

- C'est un aliment ou une boisson
Exemple : bonbon, viande, pain, conserve, vin, eau en bouteille
- C'est un objet
Exemple : jouet, électroménager, vêtement, savon, vaisselle, meuble

Pouvez-vous préciser ?

- Garantie et remboursement
Exemple : retour, garantie, échange
- Notice et emballage
Exemple : données de la classe énergétique absente, étiquette du vêtement incomplète, notice de fonctionnement uniquement en anglais
- Durée de vie trop courte
Vous trouvez que la durée de vie de votre appareil est trop courte
- La quantité annoncée est non conforme
- Produit en retrait / rappel
Le produit vendu fait l'objet d'une mesure de retrait / rappel des autorités

Travaillez-vous dans l'entreprise que vous souhaitez signaler ?

- Oui

-



Étape 2 sur 5 : La description

← Retour

Date du constat (obligatoire)

21/02/2022

Heure du constat

de 16h à 17h

Nom du produit / marque (obligatoire)

autotest fluorecare boite de 5

N° de lot / référence (obligatoire)

21026

Qu'avez-vous constaté ? (obligatoire)

Ce texte sera **lu par l'entreprise**. La répression des fraudes pourra également le consulter. Si vous ne souhaitez pas que l'entreprise connaisse votre identité, **ne citez rien de personnel**.

Les autotests sont interdit a la vente hors circuit pharmaceutique depuis le 15 février 2022, cf l'arrêté de dérogation publié au JO du 21 janvier 2022. Merci de faire le nécessaire et de retirer TOUS les autotests, quels que soit la marque.

Nombre de caractères restants : 259

 Pièces jointes

Si vous ne souhaitez pas que l'entreprise connaisse votre identité, **cachez votre nom** sur vos pièces jointes.

Ajouter une pièce jointe

Ajouter une pièce jointe augmente de 83 % la chance d'entraîner une mesure corrective !

Vous ne devez pas communiquer de données dites "sensibles" (données bancaires ou médicales).

Continuer



Étape 5 sur 5 : Confirmation

← Retour

Récapitulatif de votre problème

Vérifiez votre signalement avant de l'envoyer à l'entreprise et à la répression des fraudes.

Problème

Achat / Magasin

un magasin / commerce physique

Un problème avec un produit en particulier

C'est un objet

Produit en retrait / rappel

 Modifier

Description

Date du constat : 21/02/2022

Heure du constat : de 16h à 17h

Nom du produit / marque : autotest fluorecare boite de 5

N° de lot / référence : 21026

Qu'avez-vous constaté : Les autotests sont interdit a la vente hors circuit pharmaceutique depuis le 15 février 2022, cf l'arrêté de dérogation publié au JO du 21 janvier 2022. Merci de faire le nécessaire et de retirer TOUS les autotests, quels que soit la marque.

Pièce(s) jointe(s) :

- [autotests super u 21 fev 2022.jpg](#)
- [autotests super u ticket caisse 21 fev 2022.jpg](#)

 Modifier

Entreprise

Nom : MENODIS

Adresse: LIEU DIT L'UCHE DE CHEZ MONTAGNON - PARC ACTIV DE LA MENOGE - 74380 BONNE

SIRET : 42254447800023

 Modifier

Consommateur

Nom : viron

Prénom : thierry

Email : tvironfspf74@gmail.com

N° de téléphone : 0670196825

Accord pour contact : non

 Modifier

Envoyer le signalement